



Montréal, 3 avril 2014

Madame Nathalie Dion
Présidente
Ordre des architectes du Québec

Objet : Questions dans le cadre de la campagne électorale

Bonjour,

La présente fait suite à la lettre que vous nous avez fait parvenir dans le cadre de l'actuelle campagne électorale et concernant les enjeux qui touchent de près votre organisme.

Il nous fait plaisir de vous transmettre nos réponses à vos enjeux qui, nous l'espérons, seront à votre convenance.

Veillez agréer l'expression de nos considérations distinguées.

L'Équipe de la Coalition Avenir Québec

Réponses et positions de la Coalition

Un gouvernement de la Coalition instaurerait une politique nationale de l'architecture au Québec. Il s'agit de l'un des huit volets du Projet Saint-Laurent. Une telle politique est nécessaire puisque l'architecture a été mise de côté lors de la Révolution tranquille et depuis nous avons vu s'ériger, de manière un peu chaotique, différents bâtiments publics qui ne brillaient ni par leur qualité, leur efficacité, leur esthétisme ou leur aménagement. Le Projet Saint-Laurent mettra de l'avant la première Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement en Amérique du Nord. Cette politique aura comme principal objectif de redonner l'accès aux berges aux Québécois, de coordonner les efforts pour offrir une qualité de vie inspirée des plus hauts standards d'architectures et de développement durable. Reposant sur trois piliers structurants, l'identité, la qualité et l'innovation, la politique reflétera ainsi les traits de personnalité et l'ambition d'une nation.

Cette politique devra être appliquée de façon efficace aux projets concernés seulement et dans les délais les meilleurs. En Angleterre, par exemple, la Commission for Architecture and the Built Environment (CABE) encadre les constructions publiques. Les résultats sont tangibles, assurant un aménagement cohérent et un cadre bâti de qualité.

L'État ne doit pas se contenter du rôle de donneur d'ouvrage; il doit aussi imposer une vue d'ensemble des valeurs communes et des critères pour assurer la beauté de bâtiments. On pourrait allouer un certain pourcentage du budget de construction d'un bâtiment à l'architecture. Une telle politique pourrait aussi englober la protection des paysages et l'aménagement du paysage.

Il est grand temps de faire une priorité de l'intégration entre les éléments bâtis et leur environnement. Une prise de conscience s'impose en ce domaine.

Nous croyons que le Saint-Laurent doit occuper une grande place dans une politique d'architecture. Il faut renverser la vapeur en faveur du réaménagement et de la mise en valeur des berges du Saint-Laurent, tout en assurant la préservation des paysages et le maintien d'un patrimoine bâti de qualité.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter l'intégrale de la plateforme de la Coalition Avenir Québec à l'adresse suivante : http://coalitionavenirquebec.org/wp-content/uploads/2014/03/Plateforme-Electorale_FINAL.pdf